

# La breche

Le journal des Jeunes du Mouvement pour le socialisme (MPS) • N. 4 • octobre 2012 • <http://cerclelabreche.wordpress.com> • [jmps@labreche.ch](mailto:jmps@labreche.ch) • p. 1



## Québec: quelles suites au printemps érable?

Soirées de discussion avec  
**Katherine Ruault**

**Activiste du mouvement étudiant québécois et membre du Comité femmes de la CLASSE (Coalition large de l'Association de solidarité syndicale étudiante)  
23-26 octobre 2012 à Genève, Lausanne, Fribourg et Berne**

Le 13 février débutait au Québec un vaste mouvement étudiant contestant une hausse des frais aux études de 127%. Confronté au mépris d'un gouvernement libéral, qui a parié sur l'essoufflement du mouvement puis a tenté de le briser par la répression, le mouvement s'est amplifié et a mis en question le cours social et économique néolibéral du pays, provoquant une crise politique. Alors que le mouvement se trouve à un tournant, il est utile de revenir sur ses origines, ses causes et sur son fonctionnement créatif et démocratique.

*Quelle est la «condition étudiante» au Québec? Que signifient les hausses, ici et ailleurs, des frais aux études? Quelles sont les questions et difficultés auxquelles s'est affronté le mouvement? Quels liens avec d'autres secteurs de la société?*

*Entrée libre*

- **Genève**, mardi 23 octobre, 18h15, Université, Uni-Mail, MR040
- **Lausanne**, mercredi 24 octobre, 17h15, Université, Anthropole, salle 2056
- **Fribourg**, jeudi 25 octobre, 18h00, Université, Miséricorde, salle 3027
- **Berne**, vendredi 26 octobre, 19h30, Geographischen Institut der Universität, Hallerstrasse 12, Raum 007

# Québec: la grève est étudiante, la lutte est populaire!

**Par Aris Martinelli et Victor Cebes**

Le massif mouvement des étudiant·e·s du Québec qui débute en février 2012 entend contester les axes néolibéraux en matière d'éducation du gouvernement de Jean Charest. Ce membre du parti libéral, ayant accédé au pouvoir en 2003 et battu de peu lors des élections anticipées du 4 septembre dernier, avait déjà entrepris, en 2007, des augmentations des frais de scolarités s'élevant à 500 dollars canadiens (481 CHF) repartis sur 5 ans. Les frais de scolarité ont, en conséquence, augmenté de 35% sur la période 2007-2011 pour atteindre 2168 dollars canadiens (2087 CHF). C'est alors qu'en mars 2011, le gouvernement annonce un nouveau plan de financement des universités qui prévoit un accroissement de leurs revenus de 25% d'ici 2016-2017.

Ce plan comprend – sous le prétexte que les étudiant·e·s doivent participer au financement de l'effort éducatif – une hausse de 325 dollars canadiens (313 CHF) annuelle des frais d'inscription jusqu'en 2017. Ce qui représente, au final, des frais d'inscriptions s'élevant à 3793 dollars canadiens (3692 CHF), soit une hausse de 127% par rapport à 2007. Comme chaque étudiant·e le sait: aux frais d'inscription proprement dits s'ajoutent l'achat de fournitures, de manuels ainsi que les dépenses liées au logement et aux transports. Les associations étudiantes estiment qu'en moyenne, depuis 2007, ces dépenses

représentent 900 dollars canadiens par mois, soit une augmentation de 67%. On s'imagine donc combien cette hausse rend plus difficile – sinon impossible – l'accès aux études supérieures de couches croissantes de jeunes, qui doivent de plus en plus recourir à un travail ou à l'endettement pour pouvoir poursuivre leurs études. En d'autres termes: ces mesures affectent directement le principe d'un droit à l'éducation, pourtant gagné au Québec au cours de la «révolution tranquille» des années 1960-1970.

## Une «règle d'or» dans le domaine universitaire

Raymond Bachand, ancien ministre de l'économie, justifiait ainsi ces différentes mesures frappant ce qu'il appelle de façon significative «la clientèle universitaire»: «c'est un prix à payer pour disposer d'universités de calibre mondial». Il poursuit en affirmant que c'est le seul moyen permettant «d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2014», condition d'une «saine politique financière».

Les préoccupations liées à l'équilibre budgétaire font référence à la Loi canadienne sur la gestion des finances publiques. En ces temps d'austérité, on ne sera pas surpris de savoir que cette loi repose sur le même principe de «frein à l'endettement» que celui qui a été introduit en 2003 dans la Constitution helvétique et qui sera bientôt appliqué au domaine des assurances sociales. Ce principe com-

mande que les dépenses ne doivent pas excéder les recettes. Reposant sur une analogie de «sens commun» avec les dépenses d'un ménage, ce principe s'étend à travers toute l'Europe sous le nom de «règle d'or». Une «règle» qui fait écran à des politiques sociales et économiques littéralement destructrices pour la majorité des populations d'un pays – que l'on songe seulement à l'Espagne et à la Grèce – et interdit aux populations d'un pays de déterminer démocratiquement l'allocation de ses ressources, pour le plus grand profit des classes dominantes.

Au Québec, la hausse des frais d'inscription repose sur une idée simple: l'étudiant est un client qui doit payer le prix du service «éducation» qu'il consomme. La hausse se justifie donc ainsi: 1° la «clientèle étudiante» du service «université» croît; 2° cette clientèle bénéficiera par la suite de salaires plus élevés, raison pour laquelle il est nécessaire que les étudiant·e·s participent pour une part accrue aux frais.

La première justification repose sur le vieux principe du jeu de «l'offre et de la demande»: si un bien fait l'objet d'une demande croissante et que l'offre ne parvient pas à suivre, il est indispensable que son prix augmente afin qu'un «équilibre» puisse être atteint.

La deuxième justification fait suite à la première: en raison de sa «rareté», la consommation du «bien éducation» doit être rationalisée. Avant d'entamer des études, les clients-étu-

dians devront bien peser le pour et le contre, penser au rapport entre les dépenses liées à la consommation du «bien éducation» et les bénéfices qui en sont attendus, en particulier des salaires plus élevés sur le marché du travail une fois les études terminées.

### Une construction inégalitaire

Il s'agit là d'une construction abstraite, sans relation avec la réalité, qui fait – et cela est tout à fait intéressé! – l'impasse sur plusieurs points. Tout d'abord, elle évacue la question du droit à l'éducation. L'accès aux études devient une question d'opportunité individuelle. Les débats portant sur, par exemple, quel type d'éducation est nécessaire pour répondre aux besoins précis d'une société disparaissent. Le droit reconnu à toutes et tous de bénéficier de l'éducation – laquelle ne peut plus se limiter aujourd'hui à la seule éducation fondamentale – laisse place à des arguments techniques et financiers qui font écran aux questions démocratiques, sociales et politiques qui sont en jeu.

Ensuite, la réalité actuelle de la condition des étudiant·e·s s'efface. Une discussion sur quelles mesures devraient être mise en œuvre pour la changer n'est pas même envisagée parce qu'elle est remplacée par des abstractions marchandes comme sont celles de l'offre et la demande. Or, au Québec, le tableau de la condition étudiante illustre l'ampleur des conséquences des mesures gouvernementales prises au cours des dernières années et, plus largement, les effets de la crise économique: la part des jeunes de 20 à 24 ans qui étudient à temps plein (tous niveaux d'études), et qui travaillent, est passée de 25% en 1978 à plus de 50% au début des années 2000; 42% des étudiant·e·s travaillent plus de 20 heures par semaine. La dette pour des prêts liés aux études atteint une moyenne de 14'000 dollars cana-



diens (13'500 CHF) pour les étudiant·e·s universitaires et de 9000 dollars canadiens (8700 CHF) pour les collégiens. Ces chiffres n'atteignent pas la situation catastrophique des Etats-Unis où 35 millions de personnes doivent rembourser une dette liée aux études qui s'élève en moyenne à 29'000 dollars US (27'300 CHF) pour l'année 2011. Il ne fait toutefois aucun doute qu'une hausse des frais d'études aura deux effets: accroître cette tendance, d'un côté, et, de l'autre, interdire l'accès aux études à une part croissante de jeunes de milieux modestes.

Ces mesures ont des effets proportionnellement plus forts pour les femmes – qui représentent 60% des diplômé·e·s universitaires, cela dans un pays où, à l'instar de tous les pays occidentaux, les inégalités hommes-femmes en termes de revenus sont criantes. Ainsi, en 2008, le revenu moyen d'une femme s'élevait à 30'100 dollars canadiens (29'000 CHF) contre 47'000 dollars (45'300 CHF) pour un homme. Le salaire ho-

naire moyen des femmes atteint le 83% de celui des hommes. Pour un même travail, une femme gagnera en moyenne 87% du salaire d'un homme. Pour une étudiante, la conséquence est simple: elle devra travailler plus longtemps qu'un homme pour rembourser son prêt aux études...

Enfin, l'argument selon lequel il est légitime que les étudiant·e·s fassent un effort pour financer leurs études parce qu'ils bénéficieront d'un salaire plus élevé se heurte à la réalité sociale et économique. Le chômage des jeunes au Québec s'élevait à 14% en 2011 sur une moyenne nationale de 7,6%. L'emploi des diplômé·e·s, et c'est là une tendance générale, est de plus en plus précaire: travail temporaire, travail sur mandat et à temps partiel ont crû au cours des dernières décennies.

Au regard de tout cela, les propos de Monsieur Bachand et les calculs sophistiqués des faiseurs de politiques se révèlent pour ce qu'ils sont: des mensonges qui servent à justifier le maintien des privilèges des puissants en construisant une éducation élitaine et

subordonnée aux besoins de grandes entreprises dans une société aux inégalités croissantes.

### **Un mouvement organisé et créatif face à la répression du gouvernement**

Dès l'hiver 2011, des actions se préparaient pour contester ce cours libéral et inégalitaire dans l'éducation. Toutefois, la grève générale illimitée décidée le 13 février dans de nombreux lieux d'études et le mouvement qui s'ensuit – en particulier lors des manifestations du 22 de chaque mois – a surpris par son ampleur. Le mépris du gouvernement – qui refuse de discuter avec les associations étudiantes pendant plusieurs semaines – ne fait qu'accroître le mouvement et sa détermination.

Ainsi, au fil des manifestations et des diverses actions, le mouvement passe successivement d'une «simple» contestation de la hausse des frais de scolarité à une contestation de la marchandisation des études puis, enfin, à une mise en question du fonctionnement de la société québécoise. Cette prise de conscience collective est inégale et ne touche pas l'ensemble du mouvement. Toutefois, cette évolution est manifeste. Le refus, en négatif, de la hausse des frais aux études aboutit peu à peu à l'élaboration, en positif, de propositions pour un financement des universités et de l'éducation qui ne reposent pas sur l'endettement des étudiant·e·s. Une proposition simple est avancée: la suppression des cadeaux

fiscaux accordés par le Québec au cours des dernières années aux plus hauts revenus et aux entreprises.

Les pertes pour le budget représentées par ces cadeaux fiscaux sont supérieures aux besoins en financements du système éducatif québécois. Une telle proposition va directement à l'encontre des politiques économiques et sociales du gouvernement. Elle met en outre à mal les justifications du gouvernement sur le caractère indispensable et inexorable du «partage des sacrifices». Ce faisant, le mouvement fait le lien avec d'autres mesures prises au cours des dernières années autant dans le domaine de la santé que dans celui des projets miniers destructeurs pour l'environnement (dans un pays, le Canada, qui concentre plus de  $\frac{3}{4}$  des entreprises minières mondiales).

Le gouvernement, qui a parié sur l'essoufflement, devant la persistance et la croissance du mouvement décide d'employer la manière forte: dans la nuit du 18 mai, le Parlement québécois adopte une loi spéciale qui restreint fortement le droit de grève dans les universités, qui limite le droit de manifester en prévoyant de fortes amendes ainsi que la «responsabilité collective» (les organisateurs d'une manifestation sont responsables financièrement des dégâts qui pourraient être commis lors de celle-ci) et met un terme à la session universitaire d'hiver qui doit reprendre en août. Cette loi autoritaire et antidémocratique – qui n'est pas sans faire songer à la Loi sur les manifestations qui a été adoptée en mars dans le canton de Genève... –

suscite une vague de protestations de nombreux secteurs et associations du Québec qui en réclament l'abandon.

La CLASSE (Coalition large pour une Association de solidarité syndicale étudiante, l'association étudiante la plus active dans le mouvement), en la personne de sa porte-parole Jeanne Reynolds, déclare: «avec cette loi, le gouvernement s'attaque à beaucoup plus qu'aux associations étudiantes. Il s'attaque à la possibilité même que devrait avoir chaque citoyen et citoyenne de contester librement les décisions prises en son nom par le pouvoir politique.» Des «nuits de casseroles» au cours desquelles des manifestant·e·s frappent sur des ustensiles de cuisine se déroulent pendant plusieurs jours.

Le mouvement a connu un déclin relatif au cours de l'été en raison de la pause estivale. Au cours de cette période, toutefois, la CLASSE – organisation de masse, la plus radicale dans ce mouvement – a mené une campagne sur le thème de la «grève sociale». En organisant des activités et des débats autour de cette revendication, la Coalition a fait le lien entre les contre-réformes qui attaquent le droit à l'éducation avec d'autres mesures prises dans d'autres secteurs. Elle a postulé la nécessité d'un combat social d'ensemble pour s'opposer à la destruction de la santé, de l'éducation, etc. et à la croissance des inégalités. Si ce thème n'a pas été repris par les fédérations syndicales québécoises pour en préparer concrètement la mise en œuvre, la grève sociale a toutefois suscité des débats profonds dans la so-

→



ciété québécoise ainsi que frayé le chemin à des projets égalitaires capables de mettre en échec les gouvernements de l'ordre des puissants et de l'austérité.

### **Crise politique et élections**

La durée du mouvement provoqua une crise politique qui obligea le gouvernement à appeler à des élections anticipées. Celles-ci se sont tenues le 4 septembre dernier. Le libéral Jean

Charest fut chassé de peu du gouvernement et remplacé par Pauline Marois, du Parti Québécois (parti indépendantiste). Celle-ci est revenu sur certaines mesures prises par son prédécesseur, dont la loi spéciale répressive et les hausses de 2011. La question des élections et le départ de Jean Charest a divisé et affaibli le mouvement, à tel point que deux des trois associations étudiantes ayant pris part au mouvement ont déclaré qu'en raison de la suppression des hausses,

le mouvement étudiant était terminé – après 207 jours. La CLASSE a appelé toutefois à une nouvelle manifestation du 22, le 22 septembre, sous le slogan de pour la gratuité scolaire. Il n'est aujourd'hui pas possible de pronostiquer les suites de ce mouvement. Question qui pourra être discutée avec l'activiste de la CLASSE Katherine Ruault lors de sa tournée en Suisse (voir première page de ce journal).

**Lisez le manifeste de la CLASSE sur notre blog à l'adresse:  
<http://cerclelabreche.wordpress.com>**

## **Après-midi de formation du Cercle La brèche: discussions sur le racisme et sur les «politiques migratoires» de la Suisse**

**Samedi 24 novembre 2012, 14h00 - 18h00, Lausanne**

Cette période de crise bouleverse les conditions de vie de millions de personnes. Un chômage atteignant voir dépassant les 50% chez les jeunes de moins de 25 ans dans plusieurs pays (Espagne, Grèce, Portugal...) et l'absence de perspectives pour les jeunes diplômés obligent un grand nombre d'entre eux à migrer (vers l'Angola, le Brésil et la Suisse pour les jeunes portugais·e, par exemple). En parallèle, les murs de la «forteresse Europe» sont sans cesse consolidés par une série de lois répressives et de pratiques policières brutales qui rendent plus difficiles - parfois mortelles - les migrations vers l'Europe. La conséquence de cela n'est pas la «limitation» des migrations annoncée, mais bien la production d'un nombre croissant d'habitant·e·s «illégalisé·e·s» et précarisés. Ces couches sont mises en concurrence sur le «marché du travail», en raison du chômage élevé et de l'absence (ou de leur extrême faiblesse) de dispositifs de protection des travailleuses et des travailleurs, avec les migrant·e·s à l'intérieur de l'Europe et les «nationaux».

C'est dans ce contexte que trois initiatives xénophobes et racistes ont été lancées en Suisse par l'UDC, les Démocrates suisses (l'ancien parti de James Schwarzenbach) et les écologistes réactionnaires d'EcoPop. Ces initiatives encouragent la radicalisation des pratiques répressives de l'Etat (dont un nouveau durcissement dans l'inexistant droit à l'asile est l'illustration la plus récente) et affaiblissent encore plus autant les «étrangers» vivant en Suisse que l'ensemble des salarié·e·s.

**Le Cercle la brèche entend comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les «politiques migratoires» de la Suisse, mettre en question le contenu de ces trois initiatives et, plus largement, saisir les «mécanismes» qui sous-tendent le racisme et la xénophobie afin de les combattre: surpopulation, vraiment? Quels droits égaux avancer pour combattre le racisme et la xénophobie? Quelles sont les «politiques migratoires» de la Suisse?**

**Nous organisons un après-midi de discussion sur ces thèmes le 24 novembre 2012 à Lausanne.  
Intéressé·e? Prends contact avec le Cercle La brèche! E-mail: [jmps@labreche.ch](mailto:jmps@labreche.ch)**

# Université compétitive ou droit à l'éducation pour toutes et tous?

## Venez débattre du nouveau projet de Loi sur l'Université de Fribourg!

Mardi 16 octobre 2012, Fribourg, Université de Miséricorde, 20h00, salle 2122

En septembre 2007, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a confié l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'Université. Il doit remplacer la loi de 1997, encore en vigueur. Celle-ci était déjà à l'avant-garde des législations permettant une vaste autonomie – notamment financière – aux directions universitaires.

Peu d'entre nous savent que la loi qui régit l'organisation de notre université est en phase d'être modifiée. Quelles sont les modifications les plus importantes?

1° Tout d'abord, les règles du financement de l'université sont plus strictes. Il dépend d'une «convention d'objectifs» négocié tous les 5 ans entre le Conseil d'Etat et la direction de l'université. Sur la base de cette convention, une enveloppe budgétaire annuelle sera attribuée. Ce carcan financier étend un mode de gestion qui est en vigueur dans le secteur public, notamment dans les soins. Le mécanisme est donc bien connu: la mise en place d'une concurrence artificielle entre les universités. Cette compétition s'étendra entre les facultés et même entre segments de celles-ci. Le résultat: le sacrifice de disciplines et de cours dont «l'attractivité» et la «rentabilité» sera jugée faible.

2° Ensuite, les prérogatives du rectorat sont accrues. Celui-ci est transformé en une sorte de «conseil d'administration d'entreprise». Sa composition, comme on l'a vu dans d'autres universités, s'ouvrira encore plus à des représentant·e·s de secteurs économiques clés. Le nouveau pouvoir du rectorat a pour effet qu'il disposera de libertés supplémentaires en matière de nomination des enseignant·e·s universitaires et du corps administratif – en vertu du principe de «gestion des ressources humaines» –, qu'il pourra établir des conventions de collaboration avec des partenaires externes et pourra décider de l'utilisation

de fonds, notamment privés, «en faveur du développement de l'université» (sic). Inutile de dire que les bailleurs de fonds ne seront pas complètement désintéressés de l'usage qu'il en sera fait...

3° Enfin, deux dispositions particulières ont une incidence importante pour les étudiant·e·s.

La première réside dans conséquences de l'introduction de la notion de respect de «l'ordre universitaire». Cette notion vague, passible de sanctions disciplinaires, ouvre la porte au plus grand des arbitraires. Qu'est-ce que «l'ordre universitaire»? Qui le définit? Ce principe porte atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de la recherche. Il fera craindre de sanctions non seulement les étudiant·e·s mais aussi les enseignant·e·s qui à la fois pourront auto-censurer leurs cours et seront sévères vis-à-vis d'étudiant·e·s qui sembleraient porter atteinte à cet «ordre». En d'autres termes: à la critique, au débat et à la réflexion vivante est substituée une espèce de «police de la pensée» d'autant plus pernicieuse que la notion de respect de l'ordre universitaire est indéfinie.

La seconde réside dans l'introduction de nouvelles entraves fixées aux conditions d'admission des étudiant·e·s étrangers/ères, notamment pour ce qui regarde le domicile, le type de permis de séjour et la formation. En introduisant des critères discriminatoires, ces nouvelles dispositions sont contraires à l'article 13 du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies qui contient le principe de l'égalité d'accès à l'instruction supérieure de toutes et tous les étudiant·e·s.

### Pourquoi cette nouvelle loi?

Cette loi s'inscrit dans une tendance globale qui a des implications importantes pour ce qui touche au système

éducatif et à son accès. Dans le domaine de la formation supérieure, c'est la Déclaration de Bologne (ratifiée par la Suisse en 1998) qui fixe une orientation légale aboutissant à la mise en place d'une «formation néolibérale». En ce domaine, la Suisse figure parmi les premiers de classe. Le but de cette déclaration? Introduire une «meilleure compétitivité dans l'enseignement supérieur». Le langage est une fois encore tiré du monde de l'entreprise. A cette fin, une hiérarchie des diplômes fondée sur un nouveau système de certification, les fameux crédits ECTS, est introduite. Elle conduit à la standardisation des cursus. Dans ce cadre, la hausse des taxes aux études a prétendument pour but d'assurer le financement permettant le bon fonctionnement de ce «système d'éducation». En réalité, il produit deux effets: l'accroissement des inégalités dans l'accès à l'éducation supérieure et créé les conditions d'un marché de «prêts aux études» tel qu'il existe dans de nombreux pays occidentaux.

**En tant qu'étudiant·e·s, nous devons prendre conscience des conséquences de cette nouvelle loi pour notre formation et notre avenir. Nous devons en combattre les conséquences néfastes et inégalitaires. L'éducation doit être accessible au plus grand nombre et non être élitaire. Elle doit correspondre à la satisfaction de besoins sociaux parmi les plus larges. Cette compréhension, adaptée à notre pays, doit se faire en lien avec les luttes et les propositions des étudiant·e·s du Québec et du Chili qui, au cours des derniers mois, ont refusé le tournant néo-libéral dans la formation universitaire.**

**Nous ne serons pas des «consommateurs» d'un «bien d'éducation» qui devra être renouvelé à plusieurs reprises au cours de notre vie!**